



Travaux personnels dans mon logement

Par **kuga**, le **24/02/2015** à **17:54**

Bonjour,

je suis locataire et mon propriétaire à l'intention de vendre mon logement d'ou rupture du bail quand je suis rentré dans ce logement j'ai fait quelques travaux électriques dont des prises de force pour mon four et plaque chauffante+pose de nombreuses prises de courant

Aucun état des lieux n'a été fait lors de mon arrivée en 2000 dans cette appartement,ni de bail signé.

Mon premier bail a été signé le 1 mars 2012 pour 3 ans et prend fin dans 6 jours

QUESTION

Puis je enlever toutes ces installations avant mon départ car il n'y pas eu de conformité pour ces travaux ?

Merci de vos réponses